

ABONNEMENT.

Saumur : Un an, 30 fr. Six mois, 16 fr. Trois mois, 8 fr. Poste : Un an, 35 fr. Six mois, 18 fr. Trois mois, 10 fr.

On s'abonne :

Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne, 20 c. Réclames, 30 c. Faits divers, 75 c. RÉSERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

AURONS-NOUS UNE SECONDE CHAMBRE ?

Grave question dont le Times, l'autre jour, annonçait la solution. D'après le journal de la Cité, la chose n'était plus douteuse, M. Thiers étant résolu à donner ce contre-poids à la Chambre actuelle. Le correspondant du Times est un familier de M. Thiers, et l'on en a conclu que la dépêche du Times était un écho des conversations du Président.

L'on s'en est donc ému, et le compte-rendu de la dernière séance de la commission de permanence établit que ces bruits avaient excité les susceptibilités de la commission.

Est-ce à cause de cela que le Times, revenant, il y a deux jours, sur ses informations précédentes, les contredisait formellement ? Malgré ce démenti, la crédulité s'obstine à supposer M. Thiers en travail, et l'on n'ôtera de l'esprit de personne que tout-à-l'heure il accouchera de quelque Constitution.

Le raisonnement du Président recueilli dans l'intimité est, du reste, on ne peut plus simple. A la rentrée des vacances, dit-il, les radicaux nous reviendront plus entreprenants que jamais. Par un flot d'opinion ou par un coup de violence, ils arriveront à une dissolution qui amènera presque fatalement une autre Chambre, en majorité radicale. Mais alors, les forces militaires ne sachant à quelle autorité obéir, resteront inertes, et il s'ensuivra une guerre civile effroyable, dont il est affreux de prévoir les conséquences.

Au contraire, supposez qu'à la rentrée l'Assemblée s'occupe de nommer une seconde Chambre. Cette seconde Chambre, nommée par la majorité conservatrice de l'Assemblée actuelle, sera conservatrice elle-même, et comme elle aurait le pouvoir de dissoudre l'autre Chambre, la dissolution de la Chambre actuelle n'offrirait plus de dangers, car, en supposant que les élections

pour la Constituante future amènent une majorité de radicaux, la Chambre haute pourra dissoudre ces nouveaux élus et, appuyée par la force militaire qui saura à qui obéir, il n'est pas douteux qu'une nouvelle élection mettrait au jour une Constituante conservatrice.

Voilà le plan dont on peut, dans son ensemble, garantir l'exactitude. Ce qui permet de croire qu'il est dans les projets de M. Thiers, malgré les démentis tardifs du Times, c'est que le Bien public s'en occupait avant-hier en disant qu'il serait bon de remettre l'élection de la Chambre haute au suffrage de tous ceux — conseillers généraux, conseillers municipaux, membres de l'Institut, prud'hommes, etc. — qui sont déjà dans une fonction quelconque, en vertu de quelque scrutin.

Discuterons-nous ces imaginations, et ferons-nous l'honneur au Times ou au Bien public de démontrer que leurs combinaisons politiques sont des songes creux et des enfantillages ? Nous croyons que ce n'est pas la peine. Dans le dessein où est M. Thiers de se faire proclamer roi de la République définitive, nous comprenons très-bien les arguments qu'on lui prête ; mais, en dehors de cet intérêt personnel, l'intérêt de la France n'exige en aucune façon qu'une seconde chambre vienne ajouter aux embarras contre lesquels se débat celle-ci. Quel besoin d'ailleurs de convoquer une Constituante ?

L'Assemblée actuelle a tous les pouvoirs qu'il faut pour réprimer toutes les tentatives de dissolution qui seraient projetées contre elle et pour décider de ce qu'on voudrait remettre au vote d'une Assemblée constituante rassemblée ad hoc. Qu'elle examine l'état de la France, qu'elle pèse les solutions que l'intérêt général réclame, et qu'elle vote conformément aux traditions catholiques et monarchiques du pays.

Personne ne lui demandera si elle a réclamé pour cela le concours d'une seconde Chambre, parce que tout le monde sera d'avis qu'elle avait le droit de sauver la France. Salus populi suprema lex esto. Cette maxime du droit romain est, sans contredit,

la meilleure d'un code qui nous en a laissé tant de mauvaises. L'Assemblée qui saura s'en inspirer aura bien mérité du pays, qui ne l'a élue que pour cela.

D'après la Patrie, voici comment les choses se passeraient :

« Dans la prochaine session et au commencement de l'année — pas plus tard — après la rentrée des petites vacances de Noël et du jour de l'an, le projet serait déposé, non point par le gouvernement, mais par un petit groupe de députés du centre gauche, parmi lesquels il n'est nullement téméraire de nommer MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Target, Cochery, et autres amis de la maison. »

Nouvelles politiques.

La dernière séance de la commission de permanence a eu des suites, s'il faut en croire la Patrie. D'après ce journal, les explications de M. de Rémusat n'auraient pas satisfait tous les membres de la commission. Un certain nombre d'entre eux ont même trouvé que ces explications, qui n'expliquent rien, étaient de nature à en provoquer de réelles, et l'on nous assure qu'un député commissaire s'est rendu à Trouville pour entretenir M. Thiers de ce grave sujet.

Ce député a dû manifester à M. le Président son étonnement de ce que le gouvernement ait été si peu communicatif au sujet de Belfort, au sujet de l'affaire Steenackers, au sujet du déficit dans le rendement des contributions indirectes, au sujet des projets prêtés au Président concernant la création d'une seconde Chambre. Le délégué a dû faire observer encore que la quiétude de M. le ministre des affaires étrangères était vraiment trop grande, et qu'en tout cas, le représentant d'un gouvernement parlementaire observait avec trop de circonspection les lois du silence.

Sur la question Steenackers, le même journal a recueilli des informations qui complètent le compte rendu par trop discret de la séance de la commission. Voici ce qui se serait passé :

« M. de La Rochefoucauld aurait demandé à M. de Rémusat s'il avait connaissance d'un procès très-grave qui se plaide en ce moment à Londres, et dans lequel M. Steenackers se trouverait compromis pour des actes commis par lui à l'époque où il était fonctionnaire public, et il a ajouté qu'il désirait savoir ce que le gouvernement comptait faire à ce sujet.

« M. le ministre des affaires étrangères a, dit-on, répondu qu'il ne connaissait la question que par les journaux, et que le gouvernement du Président de la République ne pouvait prendre à cet égard aucun parti avant que la commission des marchés, que ces sortes de questions concernent, ait fait connaître son opinion. La réponse de M. de Rémusat est loin de nous paraître satisfaisante. On nous assure, en effet, qu'un mémoire détaillé a été envoyé de Londres au ministère des affaires étrangères ; qu'il contient de nombreux détails sur ce procès, sur ses causes et sur ses conséquences ; le ministre doit donc être complètement renseigné sur les faits dont il s'agit, et il doit savoir ce qu'il en pense.

« Est-ce que M. de Rémusat voudrait, par hasard, protéger M. Steenackers en 1872 comme M. Dufaure a protégé M. Ranc en 1871 ?

« Il est à espérer, dit la Patrie, que la commission des marchés et l'Assemblée nationale éviteront un si triste rôle à M. le ministre des affaires étrangères. »

Il n'est pas exact que l'on songe à distraire la direction des consulats du ministère des affaires étrangères.

Le Telegraph de Londres publie la dépêche suivante :

« Des instructions ont été envoyées de Trouville à M. Ozenne, à Londres, pour l'en-

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XI.

LA JUSTICE SELON LES RUSSES.

(Suite.)

— La nuit, je ne dis pas ; mais le jour, il n'y a rien à craindre, et si vous me permettez d'aller un peu en avant, avec une demi-stonia.

— Je te permets d'obéir à mes ordres, et je t'ordonne de ne plus me donner de conseils ; je sais ce que j'ai à faire, me comprends-tu ?

— Je comprends, Votre Haute Noblesse, fit le capitaine, avec humeur.

Et, enfonçant les éperons dans le ventre de son cheval, il alla rejoindre ses bons amis, les Cosaques du Don, pour leur rapporter la réponse du gros Svinin le trembleur.

Si Sa Haute Noblesse eût entendu leur conversation, elle eût été peu flattée dans son amour-propre.

Heureusement pour lui, et plus encore pour eux, Svinin ne les entendit pas ; il causait avec le colonel Liski, un charmant subalterne, celui-là, toujours de l'avis de ses chefs, quel qu'il pût être, et auquel sa nullité courtoisanesque avait fait donner le surnom de Sakre-Médovitch (Sucre-fils-de-Miel).

Ce colonel avait trente ans, d'adorables moustaches, des dents rangées comme des perles dans un écrin. Sa figure était un pastel, et dans l'armée russe, dans l'escadron des chevaliers-gardes lui-même, on n'eût pas trouvé un cavalier qui valsât aussi légèrement, ni qui dit avec une grâce plus ex-

quise : Princesse, je vous baise les mains.

L'avancement de cette ravissante nullité avait été rapide, et les plus grandes dames y avaient travaillé. Chacun de ses grades était un souvenir : la comtesse X l'avait fait sous-lieutenant, sa lieutenante était un cadeau de la princesse K, il devait ses épaulettes de capitaine à la jeune femme d'un vieux colonel et celles de colonel à la vieille femme d'un jeune général.

Il était si poli, si aimable, il souriait si bien, il savait si bien flatter que le gros Svinin, ce Sancho Pança grossier et ivrogne, mais non spirituel, s'y était laissé prendre comme une grosse mouche à de la glu et ne l'appelait que mon cher.

Naturellement, Liski approuvait la prudence de son général, comme il eût approuvé la témérité de Grégori, les cruautés de Mouravief, la noblesse de sentiments du colonel Korf : sa spécialité, c'était l'approbation quand même.

— Ne pensez-vous pas, mon cher, que j'ai raison de marcher en colonne serrée.

— Comment donc, Excellence, parfaite-

ment raison !

— Mon cher, je ne suis pas Excellence, mais seulement Haute Noblesse.

— En effet, je sais que vous ne prenez pas ce titre, mais je suis si persuadé que vous le méritez et qu'il vous sera prochainement accordé, comme récompense de vos illustres services, que je ne puis m'habituer à vous appeler.....

— A quelle distance sommes-nous encore de Piotrkof ?

— A deux verstes et demie, Votre Ex... Haute Noblesse.

— Si près que cela ! Peste ! Il pourrait y avoir des insurgés, colonel Korf, donnez l'ordre au capitaine Pillardof d'arrêter la tête de la colonne ; vous, mon cher, faites faire halte à vos grenadiers ; il faut agir vigoureusement, mais avec prudence. Voyons, l'artillerie en avant, les grenadiers au centre, et les Cosaques sur les deux côtés ; qu'en pensez-vous, mon cher ?

— C'est un plan admirable, Votre Haute Noblesse.

— Et vous, colonel Korf ?

gager à hâter la conclusion des négociations actuellement entamées relativement au traité de commerce. M. Thiers désire, en effet, soumettre les modifications qui auront été consenties à l'Assemblée nationale, immédiatement après l'ouverture des travaux législatifs. »

Voici, d'après le *Rappel*, les chiffres de rente définitivement inscrits sur le grand livre depuis le dernier Emprunt :

Etranger,	121,586,900 fr.
Paris,	61,906,200
Départements,	23,395,400
Total,	206,888,500

Multipliez cette somme par 16,90 (capital de 1 franc de rente), le chiffre total de l'Emprunt s'élève à la somme de 3,496,400,000 fr. (trois milliards quatre cent quatre-vingt-seize millions quatre cent mille francs.)

On parle de nouveau d'une proposition de retour de l'Assemblée à Paris, qui, appuyée par le gouvernement et présentée par les députés de la Seine, aurait l'adhésion d'une cinquantaine de députés jusqu'ici hostiles à ce retour.

Nous apprenons que les citoyens Bouchet et Rouvier, s'appuyant sur leur qualité de représentant qui les rend inviolables, ont déclaré qu'ils ne tiendraient aucun compte des prohibitions du gouvernement, et qu'ils célébreraient l'anniversaire du 4 septembre avec leurs amis et ceux de leurs électeurs qui voudraient bien répondre à leur invitation. Nous reconnaissons les radicaux à cette soumission à la loi et à cet élan de patriotisme qui les fait associer aux joies de la Prusse.

Le mal au pied de l'empereur Guillaume est sensiblement diminué.

Le grand-duc Nicolas de Russie assiste tous les jours à des revues de troupes.

Le prince Albert de Saxe sera ici pendant l'entrevue des empereurs.

Au moment où l'on s'occupe de fermer les plaies de l'invasion, les feuilles allemandes font le dénombrement des pertes que les troupes de l'empereur Guillaume ont subies.

Si nous en croyons les calculs dont la *Gazette de Metz* nous fournit le sommaire, le nombre des soldats prussiens devenus invalides par suite de la campagne, en ne comptant que jusqu'au grade de sergent, est de 46,660. Savoir : 37,286 simples soldats ; 3,049 sous-officiers ; 1,548 sergents ; 775 sergents-majors.

Sur ces 46,660 invalides, 3,442 seulement pourront encore travailler.

La Prusse touchera ses cinq milliards d'indemnité, mais ce ne sera pas sans avoir à regretter plus d'une fois les sacrifices sanglants au prix desquels elle nous a dépouillés.

Le *Pall Mall Gazette* annonce, dans son numéro du 31 août, que Napoléon III a

acheté le domaine de Beaulieu-house et la Padshun-villa à Cowes (île de Wight). Il en a déjà pris possession.

L'enquête sévère qui avait été prescrite par M. le Président de la République à la suite des grèves qui se sont produites dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, vient d'être terminée.

En rapprochant différentes correspondances qui ont été saisies, de quelques déclarations qui ont été faites, le gouvernement serait peut-être en ce moment sur la voie d'une vaste conspiration ourdie par les agents de l'Internationale.

On sait également que parmi les meneurs se trouvaient plusieurs affiliés qui, du reste, ont pris la fuite et se sont ainsi dérobés à la justice en se réfugiant sur la frontière de Prusse.

Mais à l'heure qu'il est, le gouvernement a donné des ordres afin de prévenir le retour de ces manifestations. (Gaulois.)

## Informations diverses.

Les habitants du Havre, lors de la prochaine visite de M. le Président de la République, se proposent de lui demander, par voie de pétition, que leur ville devienne chef-lieu de département qui prendrait le nom de département des Bouches-de-la-Seine.

Les travaux de reconstruction de l'Hôtel de M. Thiers sont commencés depuis deux jours seulement.

L'*Avenir national* a dit, et la plupart des journaux répètent, avec accompagnement de commentaires, que M. Louis Veillot pose sa candidature à l'Académie en remplacement du P. Gratry. Il n'en est absolument rien.

La souscription dite du Sou des chaumières, formée sous le patronage de M<sup>me</sup> Thiers, s'élève actuellement à 445,434 fr.

Jusqu'ici le nombre des chaumières, ou reconstruites, ou en voie de reconstruction, est de quatre cent cinquante-trois.

Les ateliers de la Monnaie, qui sont fermés depuis quelques jours, rouvriront le 15 de ce mois.

Les nouveaux lingots envoyés par le ministère des finances permettront de reprendre à cette époque la fabrication des pièces de bronze et d'argent de deux francs, un franc et cinquante centimes.

D'après une circulaire récente du ministère des finances, les inspecteurs de l'enregistrement sont chargés de se rendre au siège des grandes compagnies privées pour vérifier sur les titres de caisses si, en exécution de la nouvelle loi, les timbres ont été régulièrement apposés sur les récépissés.

— Il me semble, général, qu'avant d'ouvrir le feu sur la ville, il serait bon de savoir si elle est défendue.

— Ah ? oui, très-bien, j'oubliais que vous êtes l'avocat des Polonais, je vous remercie de me le rappeler. Envoyez cinquante Cosaques en éclaireurs.

Le colonel obéit.

Trop faible pour défendre la ville contre les Russes et ne voulant pas compromettre les habitants, Chusco et ses faucheurs étaient demeurés en arrière. Toute la jeunesse valide s'était enfuie dans les bois ; du reste, la ville était si parfaitement calme que les autorités qui l'administraient, au nom des Russes, n'en étaient pas sorties et que cinquante Cosaques détachés en garnison continuaient à en occuper la caserne.

Avertis trop tard de l'approche des Russes, une bande d'une douzaine de jeunes gens, sans autres armes que deux fusils et quelques faux, fuyaient vers la forêt, quand tout-à-coup ils se trouvèrent en présence de l'escadron de Pillardof.

Dans l'impossibilité de fuir et de se défen-

dre, ils voulurent au moins mourir en braves et, se formant en carré, ils entonnèrent le Boze dos Polke !

Outre leurs lances, les Cosaques étaient armés de carabines ; ils n'essayèrent pas d'enfoncer la petite troupe et, avec une joie sauvage, se contentèrent de décharger leurs armes sur cette cible vivante.

L'un après l'autre, les Polonais tombèrent sur la neige ensanglantée. Un seul Cosaque avait été tué et un cheval blessé.

Au bruit de la fusillade, la garnison avait pris les armes. Pillardof la rencontra au moment où elle sortait de la ville, croyant avoir affaire à la troupe de Chusco.

L'armée russe, elle aussi, avait entendu le feu, elle s'avancait en ordre de bataille, canons en avant.

Svinin avait perdu toute sa jactance, il demandait maintenant des conseils au colonel Korf qui, croyant, lui aussi, à une bataille, se préparait à faire son devoir, en brave officier qu'il était.

Sans plus d'émotion que s'il se fût agi de conduire une danse, son collègue, le colonel

M. Henri Plon, imprimeur-libraire, vient d'assigner Napoléon III, ex-empereur des Français, demeurant ci-devant au palais des Tuileries et résidant actuellement à Chislehurst, en paiement de la somme de 332,299 fr. 65 cent. pour impression et livraison de l'ouvrage intitulé : *Histoire de Jules César*.

L'affaire, dit l'*Evénement*, est distribuée à la première chambre du tribunal civil et viedra après les vacances.

Le 3<sup>e</sup> conseil de guerre a condamné, par contumace, le général Cluseret, le colonel fédéré Razoua et Lefrançais, membres de la Commune, à la peine de mort.

Le nommé Pallas, dit Lehodey, a été également condamné, par contumace, à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Le *Courrier de Bayonne* annonce que M<sup>re</sup> Daniel, ancien aumônier des zouaves pontificaux, est venu en France, chargé d'une mission du Saint-Père, et qu'il est allé voir le château de Pau, afin d'examiner si cet édifice est propre à recevoir le Pape, qui songerait à venir en France.

Pour couper court aux commentaires dont le *Courrier de Bayonne* et d'autres journaux accompagnent cette nouvelle, l'*Univers* est autorisé à déclarer que M<sup>re</sup> Daniel n'a été chargé par le Pape d'aucune mission de ce genre.

L'état de siège ne seraplus maintenu qu'à Paris, Lyon et Marseille.

On cessera de soumettre à ce régime exceptionnel plusieurs départements parfaitement tranquilles et dont la mise en état de siège, ignorée de presque tous les habitants, remonte à la Régence et n'a eu d'autre motif que les lois de la guerre.

## Chronique militaire.

Une commission a été constituée, sous la présidence du maréchal Canrobert, afin d'examiner les modifications qui pourraient être apportées au règlement sur le service intérieur des troupes. Conformément à l'avis de cette commission, le ministre de la guerre vient de modifier les articles 265 et 328 de ce règlement qui traitent de l'ivrognerie et de décider qu'à l'avenir l'ivresse ne pourra, dans aucun cas, être invoquée comme une circonstance atténuante, en ce qui concerne les fautes, crimes ou délits commis par des militaires.

L'ivrognerie a déjà diminué dans l'armée, et la mesure qu'on vient de prendre est considérée par la commission comme une des plus efficaces qu'on puisse adopter pour arriver à détruire ce vice honteux.

On étudie en ce moment au ministère de la guerre et au ministère de la marine tout un nouveau système de fortifications pour le port de Cherbourg, dont les défenses seraient considérablement augmentées.

Liski, s'était mis à la tête de ses grenadiers, après avoir pris soin de changer ses gants parfumés contre d'autres gants plus épais et protégeant mieux sa main, qui était fort belle.

Pour lui, mourir n'était rien, mais une blessure au visage, un œil crevé, une balafre sur le nez, une balle qui l'aurait rendu boiteux, il n'y aurait pas survécu.

Bientôt les éclaireurs revinrent au galop, annonçant que ce n'était qu'une alerte.

Le général redevint féroce et déclara qu'il fallait faire un exemple.

Dans la mare de sang où gisaient les Polonais, il fit ramasser et jeter sur les charriots trois ou quatre victimes respirant encore.

Puis, continuant sa route, il occupa militairement la ville, qui l'était déjà, et ordonna de conduire le staroste (chef de commune) en sa présence.

C'était un vieillard de soixante-quinze ans.

— Chien de rebelle ! cria le général, en le saisissant par sa barbe blanche et lui meur-

Un premier crédit de 15 à 20 millions serait, à cet effet, demandé à la Chambre.

On parle dans le monde militaire d'un nouveau livret destiné aux soldats et sur lequel figureraient, indépendamment des états de service du titulaire, toutes les tenues des différents corps de l'Europe, avec une légende explicative.

Le modèle de ce livret a été soumis au Président de la République.

Une note du *Bien public* nous fait connaître qu'aussitôt après l'enlèvement complet des récoltes, doivent commencer, dans les environs de Paris de grandes manœuvres militaires d'ensemble. L'effectif complet sera divisé en plusieurs armées devant agir isolément pour coopérer à l'exécution d'un même plan. L'armée de Lyon se livrera à des exercices semblables, et les corps isolés d'infanterie et de cavalerie devront également employer les mois de septembre et d'octobre à des exercices sur le terrain.

On s'occupe de nouveau au ministère de la guerre de la question des chemins de fer au point de vue militaire.

Dans la dernière séance qui a eu lieu, sous la présidence du général Coffinières, M. Jacquemin, ingénieur des chemins de fer, était présent.

Le travail est complètement terminé, et sous peu de jours l'on espère que les exercices commenceront.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### CONSEIL GÉNÉRAL

Du département de Maine-et-Loire.

Compte-rendu sommaire de la séance du mercredi 28 août 1872.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE CIVRAC.

Sont présents tous les membres qui assistaient à la séance d'hier.

M. Abellard demande au conseil de statuer sur la demande de M. Heusschen dans un délai plus rapproché que celui qui a été fixé dans une séance précédente.

Il demande si dans cette session le conseil général ne recevra pas quelques explications sur l'état de la question des chemins de fer.

M. le préfet répond que depuis la session d'avril il ne s'est passé aucun fait nouveau dont il croit devoir entretenir le conseil général.

M. d'Andigné confirme la réponse du préfet et ajoute que le réseau a été soumis au conseil des ponts-et-chaussées dont il faut entendre la décision.

Sur une observation de M. Guibourg, le

trissant le visage à coups de poing, tu vas payer mille roubles d'amende ou je fais mettre le feu au village.

— Seigneur, nous ne sommes pas des rebelles et notre misère est trop grande pour payer la contribution.

— Tu mens, chien, vos réfractaires viennent de nous attaquer ; vous avez besoin d'une leçon. Paie, ou dans une heure il ne restera pas une maison debout.

— Tu es le plus fort et tu peux nous tuer ; nous, nous ne pouvons pas payer.

— Quel est le chef de police, ici ?

— Krapoulouf, Votre Haute Noblesse, répondit le lieutenant commandant la garnison.

— Où donc est ce fils de chienne ?

Krapoulouf accourait tout tremblant et maudissait sa mauvaise étoile.

— Ah ! te voici, coquin ; tu te fais bien attendre. Ce misérable est un rebelle, n'est-il pas vrai ?

— C'est un rebelle, Excellence.

(La suite au prochain numéro.)

conseil décide qu'il se réunira en commission générale après la séance.

La parole est donnée aux membres de la 3<sup>e</sup> commission.

M. Parage lit le rapport de M. le préfet sur les Comices agricoles et la Société agricole et industrielle d'Angers; il conclut à l'admission des crédits proposés par M. le préfet.

Sur une réclamation de M. Abellard, le conseil décide que le comice de Gennes, dont la situation va prochainement être régularisée, sera admis dans la répartition de la somme de 12,700 fr., laquelle sera désormais spécialement affectée aux comices seuls.

Qu'un crédit de 300 fr. sera accordé à la Société de viticulture de Saumur, ce crédit devant former désormais un article séparé au budget.

Le conseil vote les crédits ci-dessus.

M. Parage prie le conseil d'adopter aussi la répartition proposée par M. le préfet pour la subvention de 6,700 fr. accordée par le ministre de l'Agriculture et du Commerce aux comices du département.

M. Chevalier présente au conseil le rapport de la quatrième commission sur la proposition faite par M. Juchault, de créer cinq bourses nouvelles à l'École normale.

Cette école devant compter quarante-huit élèves pendant l'année scolaire 1872-73, et le nombre des bourses étant actuellement de quarante-quatre, la quatrième commission, d'accord en cela avec M. Juchault, propose de créer quatre bourses nouvelles qui seront distribuées, s'il y a lieu, par la commission départementale à laquelle le conseil général délègue ses pouvoirs cette année.

La commission émet en outre le vœu que les bourses de l'État soient portées de trois à cinq.

M. le préfet, loin de faire opposition à ces conclusions, demande au conseil de décider en principe que le nombre des bourses départementales sera désormais de quarante à l'École normale au lieu de trente-neuf, soit le chiffre de cinq bourses, comme l'avait d'abord demandé M. Juchault.

Il est bien entendu, dit M. de la Bourdonnaye, que ce vote n'emporte pas le principe de la gratuité absolue.

M. le rapporteur déclare que tous les membres de la 4<sup>e</sup> commission ont été d'accord sur ce point, que la gratuité ne serait point un droit. En outre, c'est le conseil général qui déciderait des admissions.

M. le préfet dit qu'il en sera des bourses de l'École normale comme pour celles de Saint-Cyr et de l'École polytechnique. Elles seront données au concours et sur la demande du directeur et du conseil d'administration.

La libéralité même du département rendra plus difficiles les juges du concours.

J'en prends l'engagement et je demande qu'il soit inséré au procès-verbal.

Le conseil vote les bourses demandées; en principe le nombre des bourses départementales sera fixé à quarante. Ces bourses seront distribuées, s'il y a lieu, par la commission départementale à laquelle ce pouvoir est délégué pour cette année.

Le conseil vote en outre pour l'École normale le crédit de 31,647 fr.

M. le marquis d'Andigné, rapporteur, lit un rapport sur les chemins de fer.

La compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Saumur à la limite du département de la Vienne, vers Poitiers, dont l'utilité publique a été déclarée par un décret en date du 1<sup>er</sup> mars 1872, a complété le cautionnement qu'elle doit fournir aux termes de l'article 7 de la convention, et a soumis à mon approbation le projet d'ensemble de la nouvelle voie, en conformité de l'art. 2 de la loi du 12 juillet 1865.

Toutes les mesures sont prises pour imprimer toute l'activité désirable aux travaux et les formalités légales devant permettre l'expropriation des terrains pour l'établissement de la ligne se poursuivent actuellement.

J'ai inscrit, dans les prévisions du budget départemental de 1873, la somme de 20,000 fr., à titre de deuxième annuité sur la subvention allouée pour la construction de cette voie ferrée.

A la session du mois d'avril dernier, le conseil général a arrêté définitivement la composition et la direction des différentes lignes du réseau départemental et ratifié la convention passée, à titre provisoire et conditionnel, au mois de novembre 1871, avec la compagnie représentée par MM. Donon et de Contades,

Les concessionnaires, ayant déposé la première partie du cautionnement qu'ils ont à fournir, les formalités prescrites par l'instruction réglementaire du 12 août 1865 se sont trouvées successivement remplies.

Il n'a pas encore été statué sur ce projet.

MM. Donon et de Contades ont obtenu du département de la Loire-Inférieure la concession du prolongement jusqu'à Nantes, par le Loroux-Bottreau, de la ligne de ce réseau qui se dirige de Chalonnes sur Beaupreau et Montrevault.

Le département d'Ille-et-Vilaine ayant concédé, comme chemin de fer d'intérêt local, les lignes de Rennes à Châteaubriant et de Vitré à Châteaubriant, se croisant à Martigné-Ferchaud, il serait très-désirable de pouvoir prolonger la ligne de Montreuil-Bellay à Pouancé jusqu'à Martigné-Ferchaud, de manière à constituer la ligne directe d'Angers à Rennes et, par suite, celle de Poitiers à Rennes par Angers. La commission de permanence a émis un avis favorable pour la concession de ce prolongement sur le territoire des deux départements à la compagnie Donon et de Contades, et mon collègue d'Ille-et-Vilaine, à qui j'avais transmis ce vœu, m'a fait connaître que la question sera soumise au conseil général de son département à la prochaine session.

M. l'ingénieur en chef du service ordinaire de Maine-et-Loire a étudié le projet de ce prolongement de Pouancé à la limite des deux départements; je vous soumetts le résultat de ses études, et je vous propose de l'approuver; vous jugerez sans doute opportun d'en accorder la concession à la compagnie Donon et de Contades, et vous voudrez bien m'autoriser à en poursuivre la déclaration d'utilité publique et de provoquer les mêmes mesures de la part du département d'Ille-et-Vilaine, pour le tronçon à construire sur le territoire.

J'ai transmis alors à M. le ministre des travaux publics, avec le dossier de l'enquête et les pièces du projet, le traité que j'ai conclu en vertu des pouvoirs que le conseil général m'avait conférés; j'y ai joint le cahier des charges adopté comme base de l'exploitation et tous les documents utiles pour permettre à l'administration supérieure d'apprécier l'utilité du réseau projeté, les ressources que le département et les localités voisines intéressées se sont engagés à y affecter, les difficultés que peut présenter l'exécution des travaux, enfin le produit présumé de l'ensemble des lignes à construire.

J'ai signalé à l'attention de M. le ministre les sacrifices considérables et vraiment exceptionnels que le département et les communes n'ont pas hésité à s'imposer dans cette circonstance qui donne la mesure de l'intérêt qu'ils attachent à juste titre à la réalisation d'une aussi importante entreprise, et des précieux avantages qu'elle procurera aux populations de Maine-et-Loire, en ouvrant de nouveaux débouchés au commerce, à l'industrie et aux productions riches et variées de ce département.

Enfin, j'ai fait un pressant appel à la bienveillante sollicitude de M. le ministre et je l'ai prié instamment, afin de hâter un résultat aussi désirable, de vouloir bien, après s'être concerté à ce sujet avec M. le ministre de l'intérieur, provoquer d'urgence un décret déclarant d'utilité publique ce réseau départemental de voies ferrées, et portant allocation sur les fonds de l'État de la subvention prévue par la loi de 1865.

(A suivre.)

Le général Chanzy est nommé au commandement d'un corps d'armée dont le quartier général est établi à Tours.

Dimanche, à 8 heures du matin, M. le général de Lartiges a passé, sur le Champ-de-Mars, à Angers, la revue d'honneur qui met fin à son inspection du 32<sup>e</sup>. Après le défilé qui a eu lieu par pelotons, tous les officiers se sont groupés en cercle pour entendre les observations de M. le général inspecteur. La foule était tenue à distance par les sapeurs. A 8 heures 3/4, le régiment rentrait au quartier.

Le conseil général du département de la Vendée a adopté un vœu demandant que le prix des permis de chasse soit ramené à l'ancien chiffre, et que, dans l'intérêt de l'agriculture et des chasseurs, l'époque de l'ouverture de la chasse soit reportée au 10 septembre,

Voici les conclusions pratiques du livre où M. l'ingénieur Deglaude examine les divers moyens de soustraire le bassin de la Loire aux inondations:

« Tandis que la dépense d'établissement du système de réservoirs s'élèverait, suivant les évaluations de M. l'inspecteur général Comoy, au total de 76,500,000 francs.

» Savoir :

» 1<sup>o</sup> Pour la construction de 85 réservoirs qui peuvent être utilement établis dans les régions supérieures de la Loire et de l'Allier, une somme de 65,377,000 francs.

» 2<sup>o</sup> Pour l'exhaussement et la consolidation des levées du lit endigué, entre le Béc d'Allier et Nantes, 11,123,000 fr.

» La dépense du système des déversoirs ne s'élèvera, d'après les évaluations des études aujourd'hui terminées, qu'à un total de 12,600,000 francs.

» Savoir :

» 1<sup>o</sup> Pour la construction de tous les déversoirs, 5,040,000 francs.

» 2<sup>o</sup> Pour l'exhaussement et la consolidation des levées du lit endigué, dans l'étendue des vals très-peuplés qu'il convient de soustraire absolument aux inondations, 7,560,000 francs.

» Ainsi, on dépenserait 76,500,000 fr. avec les réservoirs, pour un but qui n'est pas aussi favorable qu'on le croit aux vrais intérêts agricoles, et que l'on n'est nullement sûr d'ailleurs d'atteindre.

» Tandis que 12,600,000 francs suffiront à assurer les résultats utiles de la combinaison qui consiste, non à éviter toutes les inondations, mais à faire servir celles qui sont inévitables à l'accroissement de la richesse agricole de la belle vallée que parcourt la Loire entre Briare et Nantes. »

L'Echo de Châtelleraut donne le compte-rendu suivant d'un accident arrivé vendredi dernier près de cette ville :

« Un douloureux événement a jeté hier une profonde émotion parmi la population de notre ville. Vers neuf heures du matin, on apprenait que deux ouvriers, nommés Petit-Clair (Antoine), âgé de 50 ans, et Fainéant (Louis), âgé de 46 ans, venaient d'être ensevelis dans un puits par suite d'un éboulement, dans le jardin du sieur Bontet (Jean), près le pont d'Ozon.

» A la première nouvelle de ce malheur, MM. le sous-préfet, le maire, le procureur de la République, le capitaine de gendarmerie, l'ingénieur ordinaire, se sont transportés sur le lieu de l'accident, précédés et suivis par la gendarmerie et la police.

» Les moyens de sauvetage ont été promptement organisés, grâce au concours intelligent et courageux de plusieurs ouvriers que nous regrettons de ne pouvoir nommer aujourd'hui, et après quatre heures d'un travail opiniâtre, on est parvenu à sauver d'une mort certaine le sieur Petit-Clair. Il a été retiré meurtri, contusionné, mais sa vie n'est pas en danger. MM. les docteurs Touchois et Fargues lui ont prodigué les soins que réclamait sa triste situation.

» Vers onze heures, un détachement du 29<sup>e</sup> de ligne, commandé par un lieutenant, est venu seconder les ouvriers civils.

» A trois heures, M. l'ingénieur en chef du département et le garde du génie en résidence à Poitiers sont arrivés et ont pris la direction des travaux, qui ont été continués sans interruption.

» Aujourd'hui, 31 août, à midi, le malheureux Fainéant n'a pas encore été retrouvé; les travaux continuent, mais il reste peu d'espoir de le retirer vivant.

» M. l'abbé Gandin, de la paroisse Saint-Jacques, n'a pas quitté le lieu de l'accident depuis hier matin. »

P.-S. — Nous apprenons au dernier moment que samedi, à 8 heures du soir, après un travail long et pénible, les ouvriers employés au déblaiement ont enfin trouvé Fainéant enseveli dans le sable. Il était debout, et ne donnait plus signe de vie. Jusqu'à 2 heures du matin, les ouvriers se succédaient pour dégager le cadavre; mais de nouveaux éboulements étant à craindre, le travail n'avancait que très-lentement, et ce n'est que hier matin, à 8 h. 3/4, que le corps a pu enfin être tiré du puits.

M. le docteur Touchois, qui s'était rendu sur les lieux, a constaté que la mort produite par l'asphyxie remontait à 48 heures et avait été instantanée.

Le malheureux Fainéant était âgé de 46 ans. Il était veuf, et laissé trois enfants orphelins.

Une réunion aussi glorieuse qu'inaccoutumée pour l'Église et pour notre pays vient de se terminer à Poitiers. Plus de trois cents catholiques, la plupart hommes d'Œuvres, c'est-à-dire fondateurs ou présidents de Cercles d'ouvriers, de Patronages d'apprentis, de Sociétés de patrons, etc., se sont rassemblés pour conférer de l'institution de leurs Œuvres, de leur propagande et de leurs besoins.

Citer des noms, ce serait blesser la modestie des membres de cette remarquable assemblée venue pour agir sous l'œil de Dieu et de leurs frères, non pour être vus. Toutefois, nous pouvons dire que parmi ces trois cents hommes, le clergé, la magistrature, l'armée, l'administration, l'enseignement, la presse, l'industrie comptaient de notables représentants.

Cinquante-six archevêques et évêques avaient député au Congrès leurs vicaires-généraux ou des prêtres éminents de leurs diocèses. M<sup>gr</sup> l'évêque de Poitiers avait accepté la présidence d'honneur à côté de M<sup>gr</sup> de Ségur, chanoine-évêque de Saint-Denys, président du Congrès.

La réunion a été avant tout catholique et patriotique.

Entre autres vœux, pour n'en rappeler que quelques-uns, l'instruction militaire des jeunes ouvriers dans leurs Cercles a été vivement demandée, et ce fait est une preuve que si la Religion a été le premier mobile des membres du Congrès, l'idée de la patrie n'a pas cessé d'être présente à leur esprit.

De même l'organisation du Compagnonnage chrétien, destiné, en pratique, à protéger l'ouvrier hors de sa ville natale, quel que soit le point où l'appelle son travail, a reçu une sanction nouvelle et durable dans l'institution du Livret-Diplôme.

Faire des ouvriers chrétiens, rendre le peuple au pays, à l'inverse de ce que tentent, avec trop de succès, des Sociétés néfastes, tel a été le but constant du Congrès.

L'éducation des ouvriers par la parole et la presse a surtout vivement préoccupé le Congrès, et des résolutions pratiques ont été prises sur la plupart des points importants qui se rattachent à ces graves et utiles problèmes. Leur exécution a été laissée au Bureau central des Associations catholiques ouvrières, dont le siège est à Paris, expression vivante de l'Union catholique ouvrière, fondée au précédent Congrès, et qui, dans une année d'existence, a eu la gloire de fonder ou d'asseoir solidement un si grand nombre d'Œuvres dans toute la France.

De tels mouvements pacifiques et chrétiens ont droit, ce nous semble, au respect et à l'encouragement de tous, car ils préparent à notre pays un avenir moins troublé que son passé.

#### Le mois de septembre.

devant le prophète Nick.

Par suite des éléments astronomiques et de la direction des forces, la première quinzaine du mois de septembre présentera un temps variable, assez agité, plutôt humide que sec, sur la France et sur les pays limitrophes, avec ciel souvent couvert ou brumeux. Variations brusques de température, nuits fraîches, quelques éclaircies, de courte durée, sur les zones du Centre et du Midi.

La seconde quinzaine préférable et plus chaude, avec éclaircies d'accalmies, radiation solaire assez vive, particulièrement pendant la période du 14 au 25. Cette période sera favorable à la maturation des raisins, ainsi qu'aux travaux agricoles, notamment aux vendanges. La cueillette sera terminée dans le nord avant le 10 octobre, si l'on ne veut être contrarié par les intempéries. Avis aux Champenois mes compatriotes!

Des mouvements orageux se produiront probablement vers les 3, 6, 11, puis en outre vers le 25 et le 29. Les sinistres sont encore à craindre.

Dépression barométrique avec vent, grains ou orages, vers le 3, « 6 » 40 (44), « 18, » 25 et 29, sur une bonne partie du territoire, principalement sur le Nord et le Centre, mais non régulièrement partout, ce qui ne se produit jamais. Les périodes du 3 au 7, du 17 au 20 et du 22 au 25 sont à redouter pour les gens de mer.

Les dates placées entre parenthèses sont

doutenses. Celles mises entre guillemets représenteront les plus fortes perturbations.  
Périgueux, 25 août 1872.

NICK (L. D'A...)

### Dernières Nouvelles.

On télégraphie de Versailles :

« Les avis de Trouville confirment que M. Thiers restera dans cette localité jusqu'au 15 septembre, et même plus tard, si le temps est beau.

» M. de Gontaut-Biron est parti pour Berlin. »

Le conseil général du Var paraît être le seul qui jusqu'ici soit sorti de ses attributions, en émettant un vœu pour la dissolution de l'Assemblée.

Les jeunes gens de l'Alsace-Lorraine qui n'ont pas encore fait leur option peuvent encore la faire dans les arrondissements de Paris où le tirage au sort n'a pas eu lieu.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les Intérêts financiers et Industriels de France.

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1872.

Monsieur,

Les résultats prévus et obtenus par la Banque générale des Reports à la dernière souscription de l'Emprunt national de 1872, démontrent une fois de plus l'habile direction qui procède à toutes ses opérations.

Les travaux financiers faits par notre Directeur, ses nombreuses relations avec la haute finance parisienne, lui ont attiré depuis longtemps la sympathie générale, car ils offrent les garanties indiscutables de Bénéfices et de Sécurité. Il n'est donc pas prématuré de promettre aux Actions, outre l'intérêt 5 0/0 du capital engagé, des dividendes rémunérateurs.

Afin de donner un développement nécessaire à toutes les opérations financières, nous n'hésitons pas à convertir notre maison en Société par actions, les garanties données par les Reports étant un pro-

fit certain sans aucun risque, c'est-à-dire un placement de tout repos.

Envoi franco sur demande affranchie des Statuts et de la Notice sur les Reports.

### ÉMISSION

DE

### 4,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

1<sup>er</sup> Versement : 50 francs

200 francs seront appelés aussitôt la clôture de la Souscription.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle des Bénéfices sur toutes les opérations de la banque générale des reports.

Les Souscriptions devront être adressées en un mandat à vue sur la Banque de France ou en lettre chargée au Directeur.

M. H. VALLEIX FILS, banquier à

PARIS, rue Saint-Honoré, 346.

ANGERS, rue d'Alsace, 12.

SAUMUR, rue du Temple, 11.

LES ACTIONS SERONT COTÉES.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Paris ou dans ses Succursales et par demande affranchie.

### ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

#### H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.

12, rue d'Alsace, à Angers.

11, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10<sup>e</sup>, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avancées sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

### BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financier et industriel de France,

346, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS.

Succursales : 12, rue d'Alsace à Angers ;

11, rue du Temple, à Saumur.

M. H. VALLEIX fils a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que M. PIÈTRE-OUVRARD a cessé de faire partie de sa maison.

### INSTITUTION DE M<sup>lle</sup> BERGAULT

Place du Petit-Thouars, Saumur.

M<sup>lle</sup> BERGAULT a l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle doit rouvrir son pensionnat de jeunes filles dans sa maison, place du Petit-Thouars, n<sup>o</sup> 33, et que la rentrée est fixée au lundi 9 septembre. Comme par le passé, les enfants recevront une bonne éducation, ainsi qu'une instruction sérieuse et solide. Les arts d'agrément y seront montrés.

### LE

#### CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce Revalésière du Barry.

qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moquette, cerveau et sang. 75,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N<sup>o</sup> 61 224.

Saint-Romain-des-Illes, 27 novembre.

La Revalésière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean.

GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.



P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Bai-se.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % J. 1 <sup>er</sup> janv. 71.	55 40	15		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	911 25			C. gén. Transatlantique, j. juill.	380		
4 1/2 % J. 22 septembre.	80 50			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	655			Canal de Suez, j. 1 <sup>er</sup> janv. 70.	440		
5 % J. 22 septembre.	85 40			Crédit Mobilier	435			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	517 50		
Emprunt 1872	88 65	20		Crédit foncier d'Autriche	960			Société autrichienne, j. janv.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211			Charentes, 400 fr. p. j. août.	415						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	387 50		30	Est, jouissance nov.	540						
— 1865, 4 %	420		25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	857 50						
— 1869, 3 % t. payé.	279 75		75	Midi, jouissance juillet.	591 25		3 75	Orléans	284 50		
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251 75			Nord, jouissance juillet.	985		50	Paris-Lyon-Méditerranée.	280		
libéré				Orléans, jouissance octobre.	850		7 50	Est	279 75		
Banque de France, j. juillet.	4105		30	Ouest, jouissance juillet, 65.	527 50		30	Nord	294 75		
Comptoir d'escompte, j. août.	640		5	Vendée, 250 fr. p. j. juill.				Ouest	380		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	505			Compagnie parisienne du Gaz.	725		30	Midi	279		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450		2 50	Société Immobilière, j. janv.				Deux-Charentes	275		
								Vendée	266 25		

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 35 — — soir, omnibus.
4 — 13 — — express, omnibus.
7 — 27 — — omnibus.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express, omnibus.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### VENTE PAR ADJUDICATION, DE LA MAISON

Servant à l'auberge DU BON LABOUREUR, Située rue de la Comédie, à Saumur, exploitée par le sieur Breton. La vente aura lieu le samedi 14 septembre 1872, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER.

La maison se compose d'un rez-de-chaussée, premier étage, greniers et mansardes au dessus, cour, écurie, grenier au-dessus.

Mise à prix... 15,000 fr. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

### A VENDRE D'OCCASION, Plusieurs magnifiques INSTRUMENTS D'ARPENTAGE

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve MILLON-GUITARD, rue des Basses-Perrières.

### LOUER PRÉSENTEMENT, GRANDE REMISE et GRENIER

au-dessus. S'adresser à M<sup>me</sup> GAULAY, place Saint-Nicolas (415)

### A VENDRE UNE CHIENNE COUCHANTE

dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

M. DEZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

### GRAND SUCCÈS LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY Parfumeur, rue de la Paix, 9.

### AVIS AUX CHASSEURS.

#### G. WAY, FABRICANT D'ARMES. Manufacture à St Etienne.

Fusils Lefauchaux, canon E. Bernard, double ciel, depuis... 100 fr. Percussion centrale, depuis 150 Percussion centrale, système Rochate... 180 Revolvers 6 coups, depuis 12

Les Armes sont repassées avec soin avant d'être livrées; celles reconnues défectueuses seront échangées ou remboursées, au gré de l'acheteur. Adresser les demandes à M. WAY, 59, faubourg Saint-Martin, à Paris.

### AVIS.

M. DELAHAYE, entrepreneur de zinguerie à Tours, 5, rue de Nantes, demande des ouvriers, soit ferblantiers, zingueurs ou lampistes. Bons prix et deux places à l'année. (429)

ON DEMANDE A ACHETER un corps de bibliothèque. S'adresser au bureau du journal.

### PHÉNOL-BOBŒUF 3<sup>e</sup> 50 LE LITRE

DESINFECTANT ANTI-PUTRIDE PRIX MONTYON INSECTICIDE

Guérit: Brûlures, Coupures, Fièvres, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Epidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANTEAUX, il guérit: PESTE BOVINE, Couronnements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javert, Pédic, Pépin, Sang-de-rat, Typhus, etc. Il assainit: Écuries, Poulaiers, Colombiers, Chenils, etc., qui purge de tous insectes. Paris, 8, rue BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

### Au Commerce et à l'Industrie.

#### La Maison DAVIS-HENRY et Co Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Etranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

Saumur, imprimerie de P. GODET.